

**GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
FONDS VERT**

**ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS
DE L'EXERCICE FINANCIER DE NEUF MOIS TERMINÉ LE
31 MARS 2007**

*Développement durable,
Environnement
et Parcs*

Québec 

GOVERNEMENT DU QUÉBEC
FONDS VERT
RÉSULTATS ET EXCÉDENT (non vérifié)
de l'exercice de neuf mois terminé le 31 mars 2007

	<u>2007</u>
PRODUITS	
Redevances à l'élimination des matières résiduelles	47 779 144 \$
Contributions pour les milieux humides	450 000
Contributions du Gouvernement du Canada	1 111 950
Amendes	461 639
Intérêts	193 760
Autres revenus	127 995
	<u>50 124 488</u>
CHARGES	
Traitements	4 236 461
Avantages sociaux	505 834
Location d'espaces	244 051
Transport et communication	129 589
Services professionnels	12 374
Contrats de services auxiliaires	30 527
Entretien et réparations	34 700
Courrier et messagerie	11 600
Formation	19 290
Fournitures	98 396
Frais bancaires	500
Amortissement des immobilisations	1 496
Dépenses de transfert (note 3)	42 456 822
	<u>47 781 640</u>
BÉNÉFICE NET ET EXCÉDENT	<u><u>2 342 848 \$</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
FONDS VERT
BILAN (non vérifié)
au 31 mars 2007

	<u>2007</u>
ACTIF	
À court terme	
Débiteurs (note 4)	73 982 091 \$
AVANCE , portant intérêt au taux de 5%, encaissable par versements mensuels de 922 \$, incluant capital et intérêts, échéant en janvier 2019, garanti par hypothèque	100 000
IMMOBILISATIONS (note 5)	1 662 882
	<u>75 744 973 \$</u>
PASSIF	
À court terme	
Créditeurs	3 700 \$
Subventions à payer	27 653 958
	<u>27 657 658</u>
PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES FÉDÉRALES REPORTÉES	
Afférente à la compensation financière provenant du transfert des barrages fédéraux (note 6)	44 162 307
Afférente aux immobilisations corporelles (note 7)	1 582 160
	<u>45 744 467</u>
EXCÉDENT	2 342 848
	<u>75 744 973 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.


Sous-ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
FONDS VERT
NOTES COMPLÉMENTAIRES (non vérifié)
au 31 mars 2007

1- CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds vert, constitué en vertu de la *Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs* (L.R.Q., chapitre M-30.001), est administré par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Ce fonds est affecté au financement de mesures ou de programmes que la ministre peut réaliser dans le cadre de ses fonctions.

Le mode de gestion, d'opération et de financement du Fonds vert, prévu dans sa loi constitutive, précise notamment que les revenus provenant du placement des sommes constituant le Fonds font partie du Fonds.

Le Fonds vert a débuté ses opérations le 28 juin 2006.

2- CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation d'états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que le Fonds vert ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actifs et de passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Par ailleurs, l'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles à la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Constatation des produits

Redevances à l'élimination des matières résiduelles

Les revenus provenant de la redevance à l'élimination des matières résiduelles sont comptabilisés sur base d'exercice.

Participations gouvernementales fédérales

Le Fonds vert applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. La subvention, et les produits financiers connexes grevés d'une affectation d'origine externe aux charges d'exercices futurs, sont constatés à titre de produits au cours des exercices où les charges correspondantes sont engagées. Les subventions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
FONDS VERT
NOTES COMPLÉMENTAIRES (non vérifié)
au 31 mars 2007

Immobilisations

Une valeur basée sur le coût d'origine du donateur a été attribuée aux immobilisations acquises par donation. Les autres immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative et selon les taux suivants :

Barrage	2 ½ %
Système informatique	20 %
Équipement informatique	33 ⅓ %

Les immobilisations en voie de réalisation seront amorties à partir du moment où elles seront mises en exploitation, selon les règles décrites précédemment. Par ailleurs, les immobilisations sont révisées pour dépréciation lorsqu'il y a des indications que leurs valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Participations gouvernementales fédérales reportées

La contrepartie de la valeur attribuée aux biens acquis par donation et la compensation financière reçue lors de l'acquisition d'immobilisations sont comptabilisées comme participations gouvernementales reportées et sont virées aux résultats selon les mêmes méthodes et taux d'amortissement que les immobilisations en cause.

Programmes de subvention

Les subventions sont comptabilisées dans l'année financière au cours de laquelle elles sont dûment autorisées et lorsque les conditions d'admissibilité sont remplies par les bénéficiaires.

3- DÉPENSES DE TRANSFERT

	<u>2007</u>
Programme de redistribution aux municipalités de la redevance à l'élimination des matières résiduelles	40 611 822 \$
Programme de soutien à la mission des Conseils régionaux de l'environnement (CRE) et du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)	1 685 000
Autres subventions	<u>160 000</u>
	<u>42 456 822 \$</u>

GOVERNEMENT DU QUÉBEC
FONDS VERT
NOTES COMPLÉMENTAIRES (non vérifié)
au 31 mars 2007

4- DÉBITEURS

	<u>2007</u>
Avance au Fonds consolidé du revenu	61 104 462 \$
Redevances à l'élimination des matières résiduelles	12 237 000 \$
Gouvernement du Canada	385 955
Ministère de la Justice	96 330
Intérêts	158 344
	<u>73 982 091 \$</u>

5- IMMOBILISATIONS

	<u>2007</u>		
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>
Barrages	1 582 160 \$	- \$	1 582 160 \$
Équipement informatique	17 955	1 496	16 459
	<u>1 600 115</u>	<u>1 496</u>	<u>1 598 619</u>
Plus			
Système informatique en développement	64 263		64 263
	<u>1 664 378 \$</u>	<u>1 496 \$</u>	<u>1 662 882 \$</u>

Bien que la valeur nette de certaines immobilisations soit minime, leur valeur de remplacement peut être importante.

**6- PARTICIPATION GOUVERNEMENTALE FÉDÉRALE REPORTÉE
AFFÉRENTE À LA COMPENSATION FINANCIÈRE
PROVENANT DU TRANSFERT DES BARRAGES FÉDÉRAUX**

En vertu d'une entente signée le 19 mars 2007, le gouvernement du Québec a reçu du Gouvernement du Canada deux barrages d'une valeur de 1 582 160 \$. Un troisième barrage sera transféré au gouvernement du Québec dès que sa réfection aura été complétée par le Gouvernement du Canada. Une compensation financière de 44 120 000 \$ est associée à ce transfert. Selon cette entente, le gouvernement du Québec doit utiliser cette somme forfaitaire, ainsi que les fruits de son investissement, exclusivement pour la gestion, l'exploitation et l'entretien des trois barrages.

	<u>2007</u>
Compensation financière reçue du Gouvernement du Canada	44 120 000 \$
Intérêts gagnés	42 307
	<u>44 162 307 \$</u>

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
FONDS VERT
NOTES COMPLÉMENTAIRES (non vérifié)
au 31 mars 2007

7- PARTICIPATION GOUVERNEMENTALE FÉDÉRALE REPORTÉE
AFFÉRENTE AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2007</u>
Immobilisations acquises par donation	
Barrages reçus du Gouvernement du Canada	<u>1 582 160 \$</u>

8- OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds vert est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises relevant directement ou indirectement du gouvernement du Québec, ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. À l'exception des revenus d'amendes de 461 639 \$ reçus du Ministère de la Justice, le Fonds vert n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées de manière distincte dans les états financiers.

9- INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
FONDS VERT
NOTES COMPLÉMENTAIRES (non vérifié)
au 31 mars 2007

10- RÉSULTATS PAR ACTIVITÉS

	2007			
	Général	Matières résiduelles	Milieux humides	Total
PRODUITS				
Redevances à l'élimination des matières résiduelles	-	\$ 47 779 144	-	\$ 47 779 144
Contributions pour les milieux humides	-	-	450 000	450 000
Contributions du Gouvernement du Canada	1 111 950	-	-	1 111 950
Amendes	461 639	-	-	461 639
Intérêts	193 760	-	-	193 760
Autres revenus	127 995	-	-	127 995
	<u>1 895 344</u>	<u>47 779 144</u>	<u>450 000</u>	<u>50 124 488</u>
CHARGES				
Traitements	-	4 236 461	-	4 236 461
Avantages sociaux	-	505 834	-	505 834
Location d'espaces	-	244 051	-	244 051
Transport et communication	-	129 589	-	129 589
Services professionnels	-	12 374	-	12 374
Contrats de services auxiliaires	-	30 527	-	30 527
Entretien et réparations	-	34 700	-	34 700
Courrier et messagerie	-	11 600	-	11 600
Formation	1 500	17 790	-	19 290
Fournitures	-	98 396	-	98 396
Frais bancaires	500	-	-	500
Amortissement des immobilisations	1 496	-	-	1 496
Dépenses de transfert (note 3)	1 685 000	40 621 822	150 000	42 456 822
	<u>1 688 496</u>	<u>45 943 144</u>	<u>150 000</u>	<u>47 781 640</u>
BÉNÉFICE NET	<u>206 848 \$</u>	<u>1 836 000 \$</u>	<u>300 000 \$</u>	<u>2 342 848 \$</u>